



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 33689

Texte de la question

Mme Catherine Vautrin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la suppression, dans les projets de réforme de la classe de seconde, de l'enseignement des sciences de la vie et de la terre. Au coeur des enjeux environnementaux, de santé et de gestion de l'eau, des ressources énergétiques et alimentaires, cet enseignement participe à une orientation large et positive aux nombreux débouchés, notamment la recherche fondamentale et appliquée, au coeur de la plupart des innovations scientifiques et technologiques. Aussi elle le remercie de lui préciser sa position quant à la présence de cet enseignement au sein des enseignements fondamentaux, dans le cadre de sa réforme de la classe de seconde du lycée.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Vautrin](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33689

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2008, page 9159

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10475